

MÉMOIRE DU GOUVERNEMENT HONGROIS À LA COMMISSION DES RÉPARATIONS RELATIF À L'EXÉCUTION DE L'ARTICLE 181 DU TRAITÉ DE TRIANON.

TRANSMIS AU PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION DES RÉPARATIONS
PAR M. LE DR. OSCAR DE CHARMANT,
DÉLÉGUÉ SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT
HONGROIS EN DATE DU 25 MARS 1922.

(EXTRAIT.)

CHAPITRE III.

Relevé des dommages. Demandes du Gouvernement Hongrois.

Le total des réclamations que le Gouvernement hongrois, afin d'obtenir le remboursement des dommages causés par l'invasion roumaine, a soumises à la Commission spéciale de Budapest créée par la décision du Conseil Suprême en date du 14 Octobre 1919 en vue de relever les dommages causées à la Hongrie par l'invasion de l'armée roumaine, s'élève à la somme de 23.271,883.683 couronnes hongroises, évaluation faite sur la base des valeurs du 15 août 1919, à laquelle doivent s'ajouter : 94.500 francs français, 16.528 francs suisses, 12.432 livres italiennes, 51,236 marks allemands, 2,482.978 lei roumains et 75.322 couronnes tchèques.

A la somme additionnelle de 1.038,736.026 couronnes 5.910 couronnes tchèques, 251 livres sterling, résultat de ces deux réclamations supplémentaires, il convient encore d'ajouter les frais des travaux de la Commission spéciale, qui, du mois de janvier 1920 jusqu'à décembre 1920 jusqu'à décembre 1921, s'élevaient à 10,488.524 couronnes et 39.645 dollars.

Ainsi, la totalité des réclamations se présente actuellement comme suit :

Valeur en couronnes hongroises, 15 août 1919		24.321,118.233
„ „ francs français	„	94.500
„ „ francs suisses	„	16.528
„ „ livres sterling	„	251
„ „ dollars	„	39.645
„ „ liras italiennes	„	51,212.422
„ „ marks allemands	„	51,236.123
„ „ lei roumains	„	2,482.978
„ „ couronnes tchèques	„	81.642

De son côté, la Roumanie fait valoir les versements sporadiques effectués de temps en temps en échanges des biens réquisitionnés, et qui se montent au total de 178,574.905 couronnes hongroises.

